FICHE DE POSTE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION AU
Lycée Professionnel Hiti-A-Tea

CONTEXTE :

Le lycée professionnel Hiti-A-Tea accueille près de 420 élèves aux profils et parcours diversifiés. Parmi eux, près de 200 élèves sont hébergés à l'internat, dont une grande partie est originaire des Raromatai et d'îles plus éloignées, notamment des archipels des Tuamotu et des Marquises.

L'établissement est organisé sur deux sites distincts : l'externat et l'internat. Ce dernier constitue également un lieu d'enseignement durant la journée, certains cours y étant dispensés.

La restauration scolaire est, quant à elle, externalisée sur un troisième site : les repas des élèves demi-pensionnaires et internes sont pris au réfectoire du Lycée général Uturoa (LUT), situé à proximité mais sur un site distinct du lycée professionnel Hiti-A-Tea.

Cette organisation multi-sites implique une coordination étroite des déplacements des élèves, une attention particulière aux conditions de sécurité et une articulation constante entre les différents temps et lieux de la vie scolaire et de l'internat.

Le CPE ayant en responsabilité l'internat contribue, sous l'autorité du chef d'établissement, à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement et assure une présence éducative structurante auprès des élèves internes. Il veille à faire de l'internat un lieu de vie, d'apprentissage de l'autonomie, de socialisation et de réussite scolaire, dans un cadre sécurisant, bienveillant et exigeant.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'action du CPE s'inscrit dans une logique de prévention, d'accompagnement individuel et collectif, de responsabilisation des élèves et de coopération avec l'ensemble de la communauté éducative.

Le CPE exerce aussi bien en internat qu'en externat, selon les nécessités du service et les horaires spécifiques liés à l'accueil des élèves internes (contraintes d'astreintes de nuit).

Travail en lien étroit avec le chef d'établissement, l'équipe de direction, les personnels d'éducation et de surveillance, les enseignants, les personnels sociaux et de santé, les familles et les autres partenaires.

MISSIONS

1. Pilotage et organisation de la vie éducative de l'internat et de l'externat

- Coordonner la vie quotidienne de l'internat et l'externat.
- Organiser la circulation de l'information entre l'externat et l'internat
- Veiller au respect du règlement intérieur et du cadre collectif.
- Garantir des conditions favorables à la sécurité, au bien-être et à la réussite des élèves.
- Assurer le suivi de l'assiduité, de la ponctualité et du comportement des élèves.
- Identifier les situations à risque et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées.
- Prévenir les phénomènes de violence, d'addiction, de harcèlement, de discrimination et de décrochage.

2. Capacités managériales

- Encadrer, accompagner et fédérer l'équipe des adjoints d'éducation et maitres d'internat.
- Répartir les missions et organiser le service vie scolaire en fonction des besoins de l'externat et de l'internat.
- Accompagner les personnels dans la gestion des situations éducatives complexes.
- Favoriser une posture professionnelle commune et cohérente au sein de l'équipe.
- Contribuer à l'intégration et à la formation des nouveaux personnels.
- Accompagner l'équipe vie scolaire dans l'acquisition de méthodes d'organisation et de travail.
- Prévenir et réguler les tensions au sein de l'équipe.
- Évaluer les besoins du service et proposer des axes d'amélioration.
- Faire preuve d'autorité, de disponibilité, de diplomatie, de bienveillance et de capacité de décision.

3. Forte capacité au travail d'équipe

- Travailler en complémentarité avec l'ensemble des personnels de l'établissement.
- Participer activement à la construction et à la mise en œuvre du projet éducatif.
- Assurer une liaison régulière entre l'internat, la vie scolaire à l'externat, les équipes pédagogiques et les familles.
- Contribuer au suivi des élèves en lien avec les professeurs principaux, les personnels sociaux et de santé et les autres partenaires.
- Participer aux actions de prévention et aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
- Participer aux conseils de classes et autres instances de l'établissement.

4. Animation éducative

- Concevoir et mettre en œuvre des activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes adaptées aux élèves internes.
- Faire de l'internat un espace favorisant l'autonomie, la responsabilisation et le vivre-ensemble.
- Développer des projets permettant aux élèves de s'investir dans la vie de l'internat.
- Accompagner les élèves dans l'acquisition de méthodes d'organisation et de travail.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS ATTENDUES

Compétences professionnelles

- Maîtrise du cadre réglementaire et des principes du système éducatif.
- Avoir déjà exercé en lycée professionnel et en internat.
- Aptitude à organiser et coordonner un service vie scolaire avec les différents statuts des agents.
- Aptitude à fédérer et à travailler en équipe.
- Capacité à gérer les conflits et les situations d'urgence.
- Avoir une connaissance des spécificités du territoire.
- Organiser les rapatriements des élèves internes à chaque période.
- Organiser les inscriptions dans les iles des Raromatai.

Qualités personnelles

- Sens des responsabilités et capacité à poser un cadre.
- Capacité d'adaptation et disponibilité.
- Mobilité (inscriptions dans les îles et intervention en cas d'évacuation sanitaire à l'internat)

OBJECTIFS PRIORITAIRES DU POSTE

Le CPE chargé plus spécifiquement de l'internat aura notamment pour objectifs de :

1. Garantir un cadre de vie sécurisant, respectueux et structurant.
2. Renforcer la cohérence éducative de l'équipe d'internat.
3. Favoriser la réussite scolaire et l'autonomie des élèves internes.
4. Développer une véritable dynamique de vie collective au sein de l'internat.
5. Prévenir les situations de violence, d'addiction, de harcèlement, de décrochage et d'isolement.
6. Renforcer le lien entre l'internat, les familles et l'ensemble de la communauté éducative.